

## DOCUMENTS A FOURNIR

- L'offre de crédit dûment acceptée par l'emprunteur.
- Le formulaire demande de crédit.
- La facture établie au nom du bénéficiaire , accompagnée d'une attestation délivrée par l'Entreprise exerçant une activité de production sur le territoire national, attestant que le bien de consommation, objet de la demande de crédit est fabriqué ou assemblé en Algérie.
- Le certificat de résidence.
- L'extrait d'acte de naissance.
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité.
- Une attestation de travail récente pour les salariés ou copie légalisée du registre de commerce ou agrément justificatif de profession pour les professionnels.
- Les trois (03) dernières fiches de paie authentifiées par l'employeur ou attestation de revenu délivrée par la CNR pour les retraités ou Avertissement fiscal et l'Extrait de rôles pour les demandeurs non salariés.
- La déclaration annuelle des salaires visée par les services de la CNAS pour les demandeurs salariés exerçant dans le secteur privé.

## POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

Rapprochez-vous de nos agences à travers le territoire national  
Contactez nos téléconseillers au Centre d'Appel : 021 64 15 15

# Accédez à plus de confort



La solution **C'PLUS CONSO**  
vous aide à équiper votre maison.

# Une Banque à votre écoute

## CREDIT A LA CONSOMMATION

Le crédit à la consommation est un crédit à court et à moyen terme destiné aux particuliers (les ménages) pour l'acquisition de biens à la consommation .

Destiné au financement de l'achat de biens durables, produits ou assemblés en Algérie par des entreprises de droit Algérien.

## BENÉFICIAIRES

Toute personne physique de nationalité algérienne résidente en Algérie, jouissant de la capacité juridique qui, pour l'acquisition d'un bien, agit dans un but privé en dehors de ses activités commerciales, professionnelles ou artisanales et disposant de la capacité financière.

## CAPACITÉ FINANCIÈRE

Pour pouvoir bénéficier d'un crédit à la consommation vous devez justifier :

- Un revenu stable, régulier et égal à au moins une fois et demi le Salaire National Minimum Garanti (SNMG) et ayant au moins une année d'activité ;
- Un apport personnel équivalant au minimum à dix pour cent (10%) du prix du bien à acquérir.

## MONTANT DU CREDIT

Le Montant du Crédit peut atteindre au maximum quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix d'achat des biens de consommation à acquérir, dans la limite de sept cent mille dinars (700 000 DA).

Le Montant de crédit ne peut être inférieur à cinquante mille dinars (50 000 DA).

## DURÉE DU CREDIT

La durée de remboursement du crédit est de douze (12) mois au minimum et de soixante (60) au maximum, dans la limite d'âge de soixante dix (70) ans.

Le taux d'intérêt est variable, selon les conditions générales de Banque en vigueur.

## PERIODE DE DIFFERE

La période de différé est de trois (03) mois au maximum. Elle est accordée à la demande de l'emprunteur.

## GARANTIE

- La délégation de la police d'assurances d'insolvabilité ;
- La délégation de la police d'assurance